

Risque émergent : Fièvre Hémorragique Crimée-Congo (FHCC) : La nouvelle maladie transmissible de l'animal à l'homme (zoonose)

F3SCT ministérielle extraordinaire du 16 mai 2024

Précaution

FO Agriculture n'a pas pour objectif de se substituer à la responsabilité de l'administration employeur en matière d'information et de prévention du risque de contamination par le virus de la FHCC. Les informations présentées dans ce document ne sont pas exhaustives, elle visent modestement à présenter la problématique de la FHCC, sensibiliser et encourager les agents à se référer aux documents transmis par l'administration. Seuls ces derniers font foi et sont opposables.

FO Agriculture invite les agents du MASA à vérifier si le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de leur structure a bien été mis à jour pour inclure ce nouveau risque professionnel, et à veiller à ce que les mesures de prévention prescrites soient mises en place, maintenues et, le cas échéant, adapter dans le temps.

De plus, les instances de dialogue social doivent être informées et impliquées dans la mise à jour des évaluations des risques et des mesures de prévention pour assurer une large adoption et une mise en œuvre efficace.

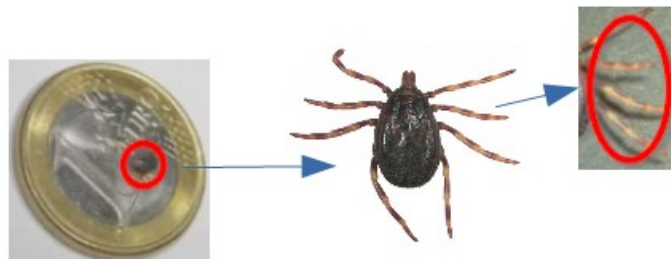
Dans le cas contraire, **FO Agriculture** invite les agents à l'inscrire sur le registre de santé et sécurité au travail de leur structure et de l'en informer.

À ce stade des connaissances scientifiques, il est important de garder raison. Le risque de contamination est extrêmement faible (voir minime) via les fluides des animaux et aucun cas humain n'a été recensé en France à ce jour suite à la piqûre d'une tique.

Cette réunion extraordinaire du 16 mai dernier de la Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail Ministériel (F3SCT-M) a été convoquée en urgence, non pas en raison d'une crise sanitaire immédiate, mais en raison de la nécessité de mettre en place un plan de communication notamment "grand public" et public à risque (chasseurs, personnels hospitaliers...) autour du risque de contamination par le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC), transmis par la piqûre d'une tique ou par les fluides d'animaux ou d'êtres humains infectés. Cette F3SCT-M extraordinaire a permis à l'administration de présenter aux représentants du personnel les modes de transmission de cette maladie, ses symptômes, les risques potentiels pour les agents du MASA, ainsi que les mesures de prévention indispensables à leur sécurité.

Comment se transmet la fièvre hémorragique de Crimée-Congo ?

Le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC) est principalement transmis aux animaux ou à l'être humain par piqûres de tiques du genre *Hyalomma*. L'espèce *Hyalomma marginatum* est présente depuis plusieurs décennies en Corse et depuis 2015 sur le littoral méditerranéen français. Le dérèglement climatique pourrait contribuer à étendre l'aire d'implantation de ces tiques. La transmission par contact direct, principalement avec le sang et/ou les tissus et organes d'animaux ou d'êtres humains infectés est également possible mais plus rare.



Tique *Hyalomma marginatum*

Quels sont les symptômes ?

Chez l'humain, la fièvre hémorragique de Crimée-Congo se manifeste généralement par un syndrome grippal avec troubles digestifs, ce qui ne permet pas de la distinguer des symptômes classiques d'une grippe intestinale. Dans certains cas, elle peut néanmoins s'aggraver et se traduire par un syndrome hémorragique, dont le taux de létalité est de 5 à 30 % selon les cas.

Quelle est la situation actuelle et le risque d'émergence en France ?

À l'heure actuelle, aucun cas de contamination humaine n'a été recensé en France. En revanche, le virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo a été détecté en octobre 2023 dans des tiques du genre *Hyalomma* collectées sur des bovins élevés dans les Pyrénées-Orientales. Une dizaine de cas humains autochtones de FHCC ont été rapportés en Espagne depuis 2013, dont certains ont provoqué le décès du malade. La transmission du virus à l'être humain en France est donc possible.

Département où la présence de *Hyalomma marginatum* a été documentés en 2024



Important : Cette carte est évidemment évolutive en fonction des nouvelles détection.

Y a t il une période d'exposition au risque ?

La période à risque de contamination par la FHCC est située principalement entre mars et fin juillet avec un pic d'exposition possible en mai.

Ce virus est il contagieux ?

La transmission à l'être humain est également possible par le contact direct avec le sang ou les fluides corporels d'un être humain infecté (lors de la courte période durant laquelle le virus circule dans le sang).

Quel risque pour les agents du MASA dans leur activité ?

Trois grandes catégories d'agents sont potentiellement exposés au risque de contamination par la FHCC dans le cadre de leur mission.

Mission dans la nature

Cette famille d'agents englobe les contrôleurs forestiers, les agents intervenant sur le terrain, les enseignants et apprenants dans les établissements d'enseignement agricole, ainsi que les salariés des exploitations agricoles. Le risque principal est l'inoculation du virus par la piqûre de la tique. Les probabilités d'exposition seraient relativement faibles en raison des temps d'exposition limités.

Mission en contact des animaux

Cette famille d'agents concerne les agents intervenant dans les exploitations agricoles, les enseignants et apprenants dans les établissements d'enseignement agricole, ainsi que les salariés des exploitations

agricoles. Le risque provient de l'exposition au sang des animaux infectés, principalement pendant la période de viremie, terme médical qui désigne la présence de virus dans la circulation sanguine d'un individu. C'est un état où les virus se propagent dans le sang, ce qui peut favoriser la transmission de l'infection à d'autres parties du corps ou à d'autres personnes.

Mission en abattoir et atelier de découpe

Cette famille d'agents concerne les agents travaillant dans les abattoirs de boucherie et les établissements de traitement. Le risque est similaire à celui de la deuxième famille, avec une exposition au sang des animaux infectés.

Quelle est la probabilité d'exposition et survenue du danger ?

Les informations sur la probabilité d'exposition et la survenue du danger sont tirées de l'étude et du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES). Cette analyse différencie le risque en fonction du type d'animal concerné :

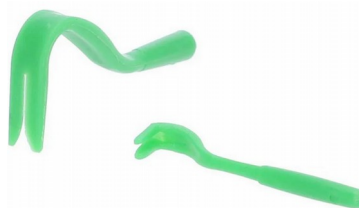
- Bovins : Risque de 2 à 3, qualifié de minime à extrêmement faible.
- Caprins : Risque de 1 à 2, qualifié de quasi nul à minime.

Attention : Cette analyse de risque s'est concentrée sur les seuls professionnels de l'élevage, avec une probabilité d'exposition plus faible pour les agents de contrôle en raison de la moindre fréquence et durée de leurs interventions mais également ne traite pas de l'exposition au risque « tiques ». De plus, la maladie chez l'animal est souvent asymptomatique et la prévalence de la FHCC dans les élevages d'animaux dans la zone de présence de la tique en France semble inconnue.

Quelles sont les mesures de prévention ?

Piqûre de tique

Les mesures de prévention comprennent l'information et la formation des agents, le port de vêtements appropriés, l'inspection régulière du corps, retrait de la tique avec un « tire tique » et désinfection de la plaie en cas de piqûre, et la tenue de registres de santé et sécurité au travail.



Tire-tiques

Pour améliorer, en cas de survenu de symptôme, le diagnostic et la prise en charge sanitaire, disposer d'une photo de la tique retirée peut être très utile.

Exposition au sang

Les mesures de prévention incluent l'information et la formation des agents, le respect des bonnes pratiques pour limiter la contamination, le port de vêtements de travail spécifiques, et l'utilisation de gants appropriés lors des interventions sur des animaux vivants ou lors de prélèvements, et sur chaîne d'abattage une attention particulière est à porter aux zones à risque de projection de sang, comme lors de la saignée des animaux.

Maintenir la vigilance et adapter les mesures !

Déclaration sur le registre d'hygiène et sécurité

Toutes expositions au danger doit être déclaré dans le registre d'hygiène et sécurité que ce soit une piqûre de tique dans les zones à risque ou le contact avec les fluides d'un animal dans une zone à risque ou provenant d'une zone à risque.

Mise à jour des documents

- Documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doivent être régulièrement mis à jour pour refléter les nouvelles données sur les risques liés aux tiques et aux animaux infectés.
- Fiches risques professionnels doivent inclure des informations détaillées sur les mesures de prévention spécifiques à chaque groupe d'agents.

Rôle des Instances de Dialogue Social

Les instances de dialogue social doivent être informées et impliquées dans la mise à jour des évaluations des risques et des mesures de prévention pour assurer une large adoption et une mise en œuvre efficace.

Conclusion

Cette réunion extraordinaire de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail ministériel a été convoquée en urgence pour information avant le mise place un plan de communication nécessaire auprès du grand public concernant la fièvre hémorragique de Crimée-Congo (FHCC).

Nous avons pu discuter des modes de transmission de la maladie, de ses symptômes, de la situation actuelle en France et du risque potentiel pour les agents du MASA dans le cadre de leurs missions.

Nous avons également abordé les probabilités d'exposition et les mesures de prévention, soulignant l'importance de maintenir la vigilance et d'adapter constamment nos pratiques pour garantir la sécurité des agents.

Si **FO Agriculture** a pu à plusieurs reprises apporter des précisions concrètes sur la réalité des missions de terrains, il est de la responsabilité de l'administration employeur de sensibiliser, informer et former les agents, de mettre à jour régulièrement les documents, notamment le document unique de prévention des risques professionnels (DUERP). Comme elle l'a fait pour cette réunion, l'administration doit également favoriser le dialogue social local pour une meilleure prévention des risques de contamination par la FHCC.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

